



20, rue du Comte de Flandre  
20, Graaf van Vlaanderenstraat  
Bruxelles - 1080 - Brussel  
Tél: 02/412.37.51  
E-mail :  
molenbeek@molenbeek.irisnet.be  
[www.molenbeek.be](http://www.molenbeek.be)  
Service/Dienst : SECRETARIAT  
Réf/Ref : 8564  
Annexes/Bijlagen : /

Monsieur Dirk DE BLOCK  
Conseiller communal  
Rue Houzeau de Lehaie 20 bte A  
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek, le 30 janvier 2017.

**Objet: votre demande d'interpellation introduite au Conseil communal du 25/01/2017 et transformée en question écrite, relative à l'augmentation des centimes additionnels du précompte immobilier.**

Monsieur le Conseiller communal,

Vous trouverez ci-dessous les éléments de réponse à votre question écrite relative à l'augmentation des centimes additionnels du précompte immobilier.

Il y a effectivement eu un changement de procédure. Initialement, il était demandé aux gens de fournir une attestation certifiant qu'ils étaient bien mono-proprétaires. Le Bureau de l'enregistrement dévolu à notre Commune a décidé d'arrêter de délivrer ces attestations en raison du fait que cela représentait une surcharge de travail.

Il a donc été décidé de remplacer cette attestation par une déclaration sur l'honneur. Ce changement a été diffusé sur le site internet, un nouveau tout-boîte a été distribué et le service a également informé les personnes qui téléphonaient.

A l'heure actuelle, nous avons reçu environ 4.800 demandes, un chiffre plus précis est impossible à donner étant donné que le traitement des demandes n'est pas encore clôturé. Sur ces 4.800 demandes, environ 80 ont été faites par des propriétaires ayant mis leur logement en gestion AIS. On peut donc estimer qu'environ 4.700 demandes ont été introduites par des propriétaires habitant leur unique bien.

Une automatisation de la prime est impossible, principalement pour deux raisons. La première, c'est le SPF FINANCES qui se charge de l'envoi des avertissements-extrait de rôle au précompte immobilier et il en va de même pour la perception de cette taxe. La deuxième, le cadastre dont nous disposons est toujours actualisé une année après l'année en cours. Par exemple, certaines personnes peuvent avoir vendu ou acheté un bien en 2016, mais nous n'en serons informés que dans le courant de l'année 2017.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,  
Le Secrétaire communal,

Jacques DE WINNE.

La Bourgmestre,

Françoise SCHEPMANS.

**De :** Dirk De Block - Conseiller [mailto:dirkdeblock.conseiller@ptb.be]

**Envoyé :** jeudi 19 janvier 2017 17:08

**Objet :** Augmentation (des centimes additionnels) du précompte immobilier

Depuis quelques temps, des gens m'interpellent concernant l'augmentation du précompte. Pas des gens riches, je vous assure. Des petits propriétaires. Mais qui ont du mal à payer une augmentation de 400€!

Un propriétaire m'a signalé que pour avoir droit à cette fameuse prime communale pour compenser l'augmentation des centimes additionnels, que c'était une procédure fastidieuse. Il fallait d'abord faire une demande au cadastre de faire remplir un formulaire (ce qui était payant). Finalement, la procédure a été simplifiée, et il suffisait de remplir soi-même un formulaire.

1. Qu'en est-il du changement de procédure? Comment la commune a communiqué cette nouvelle procédure?
2. Combien de propriétaires ont introduit une demande pour la prime? Quel est ce pourcentage des propriétaires? Combien de propriétaires habitant leur seul logement habitent Molenbeek?
3. Est-ce qu'il n'y a pas de possibilité de rendre automatique la prime, en croisant les données du cadastre et du registre communal?

Dirk De Block